L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrearages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis et publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on peut les admettre dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant de capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil—☞ JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président,
L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Creger,
Charles Briggs, Placide Forestall,
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derriere, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,

25 juin secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Colon de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les soussignés actionnaires sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de colon de la Louisiane,

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 23 du courant, M. J H Caldwell a été élu à unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connue pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodiguée aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et ci-arnièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE.

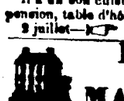

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viendront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 60 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, le terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'on allait air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—on effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établissent une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses des Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni pesses, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me, étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisserie &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, soupçonnent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire ose à cours les risques encharnés que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

30 mai WAYMOUTH

A LOUER.

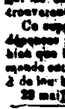

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil—☞ M B MARIGNY.

A LOUER,

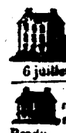

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

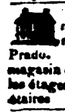

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Roquette, et à cinq minutes du marché de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un grenier, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 102.

22 août—☞ A. WARTELLE, 120 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boîte pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication qui en soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arsenal, en toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelques affaires, avec la soudite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,

26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, feront jusqu'ici présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, ce sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
N. DELAPLAINE.

16 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement des lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et ressortira de suite pour la Ville Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

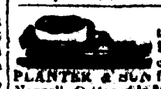

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Pass Christine, au Biloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & BOY feront à l'avenir leur voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 2j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jos Swiler, partira du lac à l'extrémité de chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin ; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ce ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiller, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURRELL,
agents.

7 juillet—☞

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre,

Pour Madisonville, en droiture.

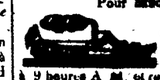

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR BRAZORIA (Texas.)

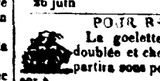

La goelette fine voilière SHENANDOAH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm BRYAN.

juij 20 no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

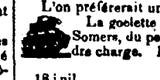

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

A FRETTER OU LOUER.

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est prêt à prendre son chargement, pour quelque port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAFEYRE & Co.

16 juil

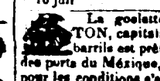

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j un—☞ J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA, TEXAS.

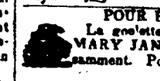

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteill. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

LE soussigné public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxembourg, rue des Remparts no 17. 21mai

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.

Avis pour ouvrir les livres de souscription

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie, étant pas souscrites, quand les livres pour cette objet, devient formés auparavant, avis est par le présent donné que les livr s seront de nouveau ouverts à Opélousas, Alexandria, Chenevville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Francisville, Lundi le 3me d'Août prochain, sous la surveillance des commissaires de chaque ordroit respectivement, et qu'ils seront ouverts toujours (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Chenevville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W R FALCONER.

16 juil commissaires à St Francisville.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse* pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ces créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1835—La session des propriétés des pétitionnaires ayant été occupée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Seghers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes pour suites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendus—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.

25 juin—8js P A GUYOL, dép greffier.

LE docteur VITAL PONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et qui lui, dans cela un dessin et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. Sainte

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Douane à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville 8 juin—1d

PEAUX DOUCE à toucher de gants d'eau, à debouillir, et une boîte à presser, à vendre par GRAY, DURIVE & co.

29j 61 et 63, Nouvelle Levée.

EN débarquement de la barque Edinburgh, venant de Bordeaux, et à vendre par la pharmacie du soussigné, rue Royale, no 123, des arrangées de tous les genres, des bonnes garnis pour meubles, du rosshoot des Indes, de la pommade de quin-hoin, de pipsatrique verte, et de la véritable huile de lavoine, etc, etc.

21 mai A. PEYO HARD.

VACHE EPAVES.

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné, encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache, laitière sans veau, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 9 août prochain, elle sera vendue ce jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville. P AUVRAY.

20 juil—10 inspecteur commis.

Détenu à la geole de la Paroisse Jefferson le mulâtre JOHN alias PETER, disant que son maître restait à la Bayou à Coton, et n'a jamais voulu donner le nom de son maître.

JACQUES CHARBONNET.

16 juillet shérif.

$15. DE RECOMPENSE.

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite. ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juil—☞ E MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez ce maîtresse, le griffonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et la française, taille de 4 pieds 8 ce 9 pouces, elle a 3 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite griffonne a eu ces mains un billet pour se chercher un maître, signé par ce maîtresse.

Dix piastres de récompenses seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la consignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil—☞ Veuve COUDRAIN.

$5 DE RECOMPENSE.

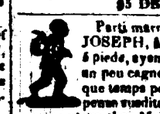

Parti marron depuis quelques jours, le nègre JOSEPH, âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds, ayant les yeux roux et de grosses lèvres un peu cagneux, manœuvre, ayant travaillé quelque temps pour M. Coerseilles. La récompense sus dite sera payée à la personne qui ramènera ce nègre chez M L Paty, rue Condé, encoignure St Philippe, ou qui le logera à la geole. 17 juil—4

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marronne de chez le soussigné Vendredi matin 10 du courant, l'esclave MARIE, griffe de bonne mine, âgée d'environ 23 ans, ne parlant que l'anglais, paraissant timidé, et ayant le verbe très bas. On ne se rappelle aucune marque distinctive. On payera la personne susdite à la personne qui logera la dite esclave à la geole, ou qui la ramènera au soussigné, rue du Camp, no 39.

W H RONDEAU.

N B—Les capitaines et autres sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. 15 juil—4

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air malicieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noirs, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autre embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de lois. BARBARIN & HILL.

8 juillet—☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil—☞

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le déchement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3ps☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai—☞ J. LEBLANC frère

$35 DE RECOMPENSE.

Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il en fait parler pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera son maître où à la geole. 6 mm—1

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, le long dans la rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse ; 2e. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à l'avenue de la Levée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les tombereaux pour les transporter, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 18 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long ; et chaque (*gutter stone*), 12 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 2 1-2 pieds de long, ils seront coupés et taillés avec soin, afin que, posés, leurs arêtes et pavement, puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils se touchent le plus exactement possible et présentent un ensemble solide et régulier.

Les instructions adressant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudront les concevoir.

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, que amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite. CARRIERE & BORDUZAT,

3 juin—☞ no 11, rue St. Louis.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

M. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de Jeunes gens, située chemin du Bayou, invite les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode *Jacotot*, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ces élèves. Les faits prouvent contribuer plus que tout les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—6ps—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedard, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedard demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

29—m CABOCHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 14 juillet 1835.

LE directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—8,3ps.

Banque de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à un bureau Mercredi prochain 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS, président.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo.—Vente par le régister des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronne. Conditions : 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant P. Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 15j

Succession de Joachim Chauvé.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chauvé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 26 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 28 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 26 ans.

JOMAH, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin

Succession de feu John Liston.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Liston.

Lucy, âgée de 26 ans Conditions de la vente : 6 mois decrédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub, aux frais de l'acquéreur. 24j

Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Edouard Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 39 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h. de c. l, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi terra n faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Conditions de la vente : 6 12, 18 et 24 mois de crédit, on bille endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7, août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après decr te, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous ses droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :

Propriété foncière—1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 23, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gimpion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jones, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de Pilet no 16, le dit terrain ayant mesure française 80 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur ai face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de Pilet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un et deux mois de crédit, pour deux des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans Pilet *compris* entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 118 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datés le 31 déc 1834 et consentis par J Toiyon à Fortin et endossés par le défunt J Maignan; un de la somme de $718 15, payable à un an; un de la somme de $718 80 payable deux ans après date; un de la somme de $720 45, payable trois ans après date, et le dernier de $340 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Succession de Tadeo Ortes.

PAROISSE D'ORLEANS—